

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 10/01/2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **POINT AVEC LES SERVICES DE L'ETAT EN REGION SUR LA MOBILISATION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL**

Le secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail Laurent Pietraszewski a réuni aujourd'hui les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour faire le point sur la mobilisation des services de santé au travail dans la campagne de vaccination contre le covid-19.

Cette réunion fait suite à la parution de la circulaire du 22 décembre 2021 demandant aux plus de 800 services de santé au travail en France de définir et transmettre aux services de l'Etat en région un plan d'action renforcée pour le mois de janvier.

Ces plans d'action ont pour objectif d'accélérer la vaccination dans le monde du travail, qu'il s'agisse de rendez-vous de rappel ou de premières injections.

Ainsi, depuis le 3 janvier, l'offre de rendez-vous de vaccination dans les services de santé au travail est accrue et les services amplifient l'organisation de séances de vaccination directement au sein des entreprises, notamment dans les TPE et PME.

Les services de l'Etat en région, en lien avec eux pour coordonner la mise en œuvre de ces plans au niveau territorial, ont fait état de premières avancées :

- Proposition systématique de la vaccination lors des visites médicales des salariés.
- Organisation en moyenne d'1 jour de vaccination par semaine dans les services mobilisés.
- Organisation de séances de vaccination dans les entreprises isolées en secteur rural.
- Dans les départements agricoles, organisation de séances de vaccination dans les centres de la MSA.
- Organisation de séances de vaccination au-delà des seuls salariés : travailleurs intérimaires et sous-traitants, chefs d'entreprise, proches des salariés.
- Déploiement de dispositifs mobiles tels que des « vaccibus ».

Laurent Pietraszewski : *« Il avait été demandé aux services de santé au travail de communiquer leur plan d'action pour la fin de semaine dernière. Ces plans d'actions vont être examinés cette semaine par les services du ministère. En parallèle, pour permettre aux services de santé d'être au rendez-vous, nous prévoyons, dans le projet de loi sur la gestion de la crise sanitaire en cours d'examen au Parlement, de leur donner la possibilité de reporter, dans un cadre précis, certaines visites médicales obligatoires. »*

**Secrétariat presse et communication**

**Secrétariat d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail**

**Cabinet de Monsieur Laurent PIETRASZEWSKI**

Tél : 01 49 55 31 79

Mél : [communication-retraites@retraites.gouv.fr](mailto:communication-retraites@retraites.gouv.fr)

127 rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)